



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 297-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.437

Déposée le : 08.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ruch (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Le canton de Berne demande au Conseil fédéral de prendre des mesures contre les violations des droits humains en Iran

Le Conseil-exécutif est chargé de déposer auprès du Conseil fédéral la prise de position suivante.

Le canton de Berne condamne vigoureusement les violations des droits humains en Iran et appelle le gouvernement suisse à y réagir en prenant les mesures qui s'imposent. C'est pourquoi le canton de Berne incite le Conseil fédéral :

1. à appliquer l'ensemble des sanctions prises par l'UE contre les violations des droits humains en Iran ;
2. à s'engager au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en faveur de la mise en œuvre du mécanisme international d'enquête et de redevabilité, afin de combattre l'impunité systématique en Iran ;
3. à prendre des mesures pour soutenir la société civile iranienne dans sa lutte pour les droits des femmes et les droits humains.

Développement :

Depuis que la jeune Iranienne de 22 ans Mahsa (Jina) Amini a été frappée à mort le 16 septembre 2022 par la police des mœurs iranienne pour avoir porté de manière inappropriée son foulard, des dizaines de milliers d'Iraniennes et d'Iraniens descendent dans la rue pour protester contre le régime des mollahs. Les manifestantes et manifestants demandent la fin du régime répressif du guide religieux Ali Khamenei. Le régime réagit aux protestations avec une force disproportionnée. Des manifestations contre le régime iranien, à Berne et dans toute la Suisse, revendiquent que la Suisse s'engage activement contre les violations des droits humains en Iran. Cependant, la réponse du Conseil fédéral à la brutalité du régime iranien est

restée insuffisante jusqu'à maintenant. La Suisse doit soutenir la société civile iranienne dans sa lutte en faveur des droits des femmes et des droits humains, s'engager au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour la mise en œuvre du mécanisme d'enquête et de redevabilité qui y a été adopté, et enfin reprendre les sanctions appliquées par l'UE. Le Conseil fédéral a certes repris les sanctions de l'UE contre l'Iran provoquées par la livraison de drones à la Russie, mais pour l'instant il n'a pas repris celles que l'UE a décidé d'appliquer en raison de la situation insoutenable des droits humains en Iran. Si la Suisse entend adopter une posture cohérente, favorable à la paix, à la démocratie et aux droits humains, elle ne peut donc pas rester plus longtemps à l'écart et doit se rallier aux sanctions contre l'Iran.

Destinataire

– Grand Conseil